

# Rejoignez-nous !

## Adhérez à la Fédération nationale des SCoT



### Qui sommes-nous ?

Créée en 2010, la Fédération Nationale des SCoT est l'association d'élus représentant les structures porteuses de SCoT. Elle est un lieu d'échange et de formation pour les élus et les techniciens, un centre de ressources et de réseaux, un interlocuteur porte-parole des SCoT auprès de l'État et des divers partenaires concernés, un lieu de réflexion, de prospective et de proposition dans l'évolution des préoccupations et des réglementations de l'urbanisme.

# 328

Adhérents en 2022

# 73%

des SCoT adhèrent à la Fédération

### Nos services



#### Le centre de ressources

Notre base de données, donnant une vision de l'action des SCoT au niveau national, par thématique, par territoire, par type de structure.



#### Nos productions

Notre productions et documentations (Études, notes thématiques, Référentiel SCoT, ...).



#### Le Réseau des SCoT

Vous intégrez notre réseau de partage et d'échanges national et régional. Nos référents territoriaux organisent localement des réunions



#### La présence sur le terrain

La Fédération se déplace afin d'aider et de conseiller les établissements publics porteurs de SCoT qui la sollicitent.



#### L'expertise juridique

Nous apportons notre expertise juridique à tous nos adhérents. Vous avez une question ? [avotreservice@fedescot.org](mailto:avotreservice@fedescot.org)



#### Les journées/webinaires de formation gratuits

Vous accédez gratuitement aux journées de formation et webinaires organisés avec le CNFPT.

### RNS

#### Les Rencontres nationales des SCoT

Vous bénéficiez d'un tarif préférentiel pour les Rencontres et avez accès aux pré-rencontres organisées la veille, réservées à nos adhérents.



#### La « veille » parlementaire

Nous portons la voix des SCoT auprès de l'État et assurons pour nos adhérents la veille parlementaire et le décryptage de nouvelles dispositions.

### Dernières publications



### Cotisation 2022

La cotisation en 2022 : 0,011€ par habitant, avec une cotisation « plancher » de 330 € et une cotisation « plafond » de 4400 €.